



**Consultations relatives à la
reconstruction du complexe Turcot
à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount**

Mémoire présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par :

**L'Association des propriétaires
d'autobus du Québec**

19 juin 2009

Présentation de l'Association des propriétaires d'autobus du Québec

Chef de file de l'industrie du transport par autobus depuis 1926, l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ), organisme à but non lucratif, est fière de sa contribution au développement du Québec dans des volets aussi diversifiés que le tourisme, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'éducation, la mobilité des personnes en région rurale et dans les municipalités d'importance.

L'APAQ regroupe près de 200 entreprises privées de transport par autobus. Nos membres offrent, à la grandeur du territoire québécois, des services de transport nolisé, adapté, urbain, interurbain, scolaire et aéroportuaire.

L'APAQ offre à ses membres transporteurs des services efficaces d'information, de représentation et de support afin d'accroître leur efficacité et leur compétence. Entièrement dédiée à la cause de l'industrie, l'Association participe activement aux enjeux du transport de personnes, du tourisme de groupes, et par ses nombreuses actions et interventions, contribue à la valorisation de ces secteurs d'activités.

Les membres de l'APAQ sont fiers d'avoir contribué au développement et au bien-être de la population du Québec, et ce, depuis 83 ans.

L'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ) a suivi avec grand intérêt les étapes de présentation et de consultation du projet de reconstruction du complexe Turcot parce que cet important réseau urbain métropolitain est utilisé par nos membres que ce soit pour du transport scolaire, du transport nolisé ou du transport aéroportuaire.

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec, par son Plan d'action sur les changements climatiques, fait office de leader en matière de réduction de gaz à effet de serre. Plusieurs ministères et organismes se dotent de plan d'action en ce sens. L'engagement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en matière de gaz à effet de serre a permis au Québec d'obtenir le meilleur bilan par habitant au Canada en 2003.

Le 4 mai 2006, le gouvernement du Québec a rendu publique sa *Stratégie énergétique 2006-2015 – L'énergie pour construire le Québec de demain*. L'objectif du gouvernement est de réduire la dépendance aux produits pétroliers dans le transport et dans le chauffage des bâtiments. C'est l'Agence de l'efficacité énergétique qui a la responsabilité de voir à l'accomplissement de ladite stratégie nationale.

Le ministère des Transports du Québec a quant à lui, la volonté de favoriser le transport collectif. La Politique québécoise du transport collectif présente les principaux résultats anticipés sur les plans de l'achalandage, de l'offre de service, de la consommation d'énergie, des émissions de produits polluants et de gaz à effet de serre, ainsi que la congestion routière.

Ainsi, le gouvernement favorise l'utilisation accrue des modes de transport autres que solos pour le transport des personnes. Le projet du complexe Turcot propose de réserver deux voies au transport collectif et l'APAQ salue cette orientation.

Pour réaliser cette proposition, le ministère des Transports du Québec suggère l'ajout de deux voies réservées au transport collectif aux six voies déjà présentes, pour un total de huit voies.

Mais, à notre avis, l'ajout de voies supplémentaires, bien que réservées au transport collectif, vient contrecarrer les efforts déployés en matière d'environnement par ce même ministère puisque le nombre de voies utilisées par les automobiles demeurent le même dans le projet. Cette proposition ne favorisera pas le changement de comportement des automobilistes envers l'utilisation du transport collectif. Au contraire, elle favorisera l'utilisation de l'automobile en créant une demande, c'est-à-dire une induction de trafic par le simple fait d'apporter une amélioration relative des conditions de circulation

La reconstruction de cet axe routier doit contribuer à ramener à des dimensions humaines des voies de circulation nécessaires au territoire. Ce projet doit résolument refléter les principes qui guident de plus en plus de citoyens vers une prise de conscience plus grande de l'environnement, de la réduction des gaz à effet de serre et de l'utilisation de plusieurs modes de transport. La reconstruction du complexe Turcot doit démontrer que l'automobile a de moins en moins droit de cité.

Il y a 40 ans, lors de sa construction, le complexe Turcot correspondait à des concepts de rapidité, d'accessibilité, de déplacement avec son design de voies superposées et entrecroisées. L'accès à la voiture était pour la première fois à la portée de toutes les bourses. Mais les temps ont changé, les concepts de développement urbain ne sont plus les mêmes et il faut profiter de la dégradation de Turcot pour réaliser un projet durable.

Depuis plusieurs années, nous avons assisté à l'implantation de certaines voies réservées au transport collectif. Certains exemples viennent en tête rapidement :

La voie réservée du Pont Champlain

La voie réservée de l'autoroute des Laurentides

La voie réservée de la route 116 à St-Bruno

La voie réservée de la route 117

En regardant l'exemple du Pont Champlain, on remarque une grande utilisation du stationnement incitatif Chevrier. À l'opposé, au Tunnel Louis-Hyppolite Lafontaine qui est dépourvu d'une voie réservée, le stationnement incitatif de Boucherville demeure à peu près inutilisé.

Les voies réservées au transport collectif font partie intégrante des composantes requises à un développement durable du fait qu'elles favorisent la décision d'un usager d'utiliser les transports collectifs.

L'APAQ soutient que les objectifs du gouvernement du Québec pourront être atteints si pour chaque projet structurant, comme le complexe Turcot, des voies de circulation sont réservées au transport collectif sans pour autant augmenter ou même maintenir des voies de circulation favorisant l'utilisation de la voiture solo.

Bien que le projet laisse entendre une augmentation du nombre de véhicules qui transiteront par ce complexe, nous présumons que le fait de prioriser le transport collectif sur Turcot, fera en sorte que les projections à la hausse de la circulation automobile, prévue dans quelques années, devront être revues à la baisse.

Il est souhaitable qu'un tel chantier s'oriente dans le sens du développement durable et l'APAQ recommande que le BAPE examine ceci pour en faire une recommandation au ministère des Transports du Québec.

Notre deuxième proposition est dans le même ordre d'idée. L'APAQ recommande que les voies réservées au transport collectif puissent être utilisées par tout mode de transport de personnes et non seulement réservées aux sociétés de transport en commun.

Que ce soit un transport adapté, scolaire, nolisé, interurbain, aéroportuaire, en commun, taxi et covoiturage, tous ces modes de transport à l'instar du transport en commun contribuent aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable puisqu'ils transportent plusieurs passagers.

Autoriser l'utilisation de la voie réservée à tout véhicule qui transporte plusieurs personnes, c'est le geste qui va offrir une autre alternative à la voiture solo.

La reconstruction du complexe Turcot doit porter l'emblème de la volonté du gouvernement du Québec en développement durable et à l'instauration systématique de voies réservées au transport collectif lors de la modernisation et du développement d'infrastructures routières.

Nous remercions le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de prendre en considération nos commentaires et recommandations.